

Quels problèmes ?  
**Les conflits familiaux**

Qui contacter ?  
**Le médiateur familial**

### Ses missions

- le médiateur familial est au service des familles en vue de restaurer ou préserver les liens familiaux et/ou à prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation du groupe familial
- il propose des solutions concrètes et durables dans l'intérêt de chacun et plus particulièrement dans l'intérêt des enfants
- il peut également aborder des difficultés liées à une recomposition familiale, aux relations grands-parents/petits enfants, aux successions, à la situation des parents âgés...

**1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi du mois  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
Sur rendez-vous  
01 41 98 36 40**

Quels problèmes ?  
**Incivilités, troubles de la  
tranquillité et de la salubrité publiques**

Qui contacter ?  
**La Police municipale**

### Ses missions

- la police municipale est composée d'agents publics, placés sous l'autorité directe du maire. Elle contribue à assurer ses pouvoirs de police ainsi, qu'à faire respecter ses arrêtés
- elle a pour missions d'être sur le terrain et assure la gestion du quotidien en matière de surveillance générale, circulation routière, points école, stationnement...
- la législation l'autorise à verbaliser certaines infractions au code de la route : elle peut notamment procéder à des tests d'alcoolémie ou prescrire l'immobilisation d'un véhicule et sa mise en fourrière afin de préserver la sécurité des usagers de la route
- elle est présente lors des cérémonies et manifestations locales
- elle gère les parkings publics municipaux (Hénuille et Dumotel)

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi  
et vendredi de 8h à 20h  
Samedi de 9h à 18h30  
01 49 69 96 71  
police.municipale@ville-cachan.fr**

# Guide pratique de la Prévention, Médiation, Sécurité

Des services pour tous...

22 rue Guichard  
94230 CACHAN



**Quels problèmes ?**  
**Nuisances de voisinage,**  
**tapages ou difficultés de stationnement**

**Qui contacter ?**  
**Le service prévention**

### Ses missions

- le service prévention met en œuvre le programme d'actions municipales, présenté au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Arcueil-Cachan (C.I.S.P.D) en ayant une approche préventive en réponse aux besoins de sécurité des habitants
- il initie et entretient des relations partenariales avec les autres services municipaux, les institutionnels et autres acteurs locaux (Police, Justice, Education Nationale, bailleurs sociaux, amicales de locataires, syndicats de copropriété et conseils syndicaux, associations...)
- en lien avec les partenaires, il détermine les actions à engager et les suites à donner aux incidents qui lui sont signalés et reçoit les habitants
- il renseigne les victimes d'infractions ou les oriente vers d'autres interlocuteurs à la Maison de Justice et du Droit (MJD) à Villejuif, vers le conciliateur de justice ou le correspondant du Parquet
- il met en place des actions collectives de prévention et de sensibilisation vers des publics divers : enfants, jeunes et seniors. Les thématiques : prévention et sécurité routière, prévention de la délinquance, de la récidive, citoyenneté, parentalité

**Lundi, mardi, mercredi et vendredi**  
**de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h**  
**Jeudi de 13h30 à 19h**  
**Sur rendez-vous**  
**01 41 98 36 40**

**Quels problèmes ?**  
**Les affaires pénales**

**Qui contacter ?**  
**Le correspondant du Parquet**

### Ses missions

- le correspondant du Parquet travaille sous l'égide du Procureur de la République en partenariat avec la police, les services communaux, l'Education Nationale, les bailleurs sociaux, les associations d'habitants etc...
- il met en œuvre des pré-médiations (avant le dépôt de plainte) dans le cadre d'atteintes mineures aux personnes ou aux biens
- il assure les médiations pénales (après dépôt de plainte) sur réquisition du Procureur de la République pour les victimes dépendant de son cadre de compétence
- il établit un lien entre les habitants et les services de justice du Tribunal de Grande Instance de Créteil ainsi qu'avec d'autres juridictions
- il oriente le public vers tout autre service compétent pour les affaires qui n'ont pas une base pénale

**Lundi et mardi**  
**de 9h à 12h30**  
**et de 13h30 à 17h30**  
**Sur rendez-vous**  
**01 41 98 36 40**

**Quels problèmes ?**  
**Tout type de différends relatifs à ses**  
**champs de compétence**

**Qui contacter ?**  
**Le délégué du Défenseur des droits**

### Ses missions

- le délégué du Défenseur des droits défend et promeut l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant
- il est le garant de la déontologie de la sécurité (police, administration pénitentiaire, gendarmerie)
- il lutte contre les discriminations liées à l'origine, le handicap, la santé...
- il a un rôle de médiateur entre les citoyens et les services publics

**Samedi de 9h à 13h**  
**Sur rendez-vous**  
**01 41 98 36 40**